

Commission de la Culture et de l'Enfance du  
PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

8 JUIN 2017

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL  
SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 2017 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Idée de déplacer l'administration de la Culture de Bruxelles à Mons» .....	3
1.2	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Signature de l'accord de coproduction cinéma et audiovisuelle avec le Chili» .....	3
1.3	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subventions complémentaires de fonctionnement octroyées à certains centres culturels pour l'année 2017» .....	4
1.4	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bruxelles et son rôle de capitale musicale» .....	6
1.5	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évolution des bibliothèques 2.0» .....	6
1.6	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Jury en littérature de jeunesse et commission de concertation du spectacle à l'école».....	8
1.7	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Timing de la réforme de l'accueil» .....	9
1.8	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme des milieux d'accueil» .....	9
1.9	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme MILAC».....	9
1.10	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Partenariat entre l'ONE et les universités belges francophones» .....	13
1.11	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation initiale des puéricultrices» .....	15
1.12	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enquête relative au profil et au statut des accueillant(e)s extrascolaires en province de Namur».....	16
1.13	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention du diabète de type 2» .....	17
1.14	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conséquences du non-respect du droit au rapprochement familial pour les enfants de détenus» .....	19
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>22</b>

**Présidence de M. Philippe Knaepen, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales (Article 81 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Idée de déplacer l'administration de la Culture de Bruxelles à Mons»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Le débat quant à l'opportunité d'étendre les compétences de la Wallonie à l'enseignement et la culture ressurgit à de nombreuses reprises. Celui-ci relevant davantage de positions personnelles, l'objet de cette question ne concerne nullement un éventuel nouveau transfert de compétences. Je souhaiterais vous interroger, Madame la Ministre, sur ce qu'il en est de l'idée de déplacer l'administration de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Bruxelles à Mons. C'est le ministre-président Magnette qui avait avancé cette idée dans une interview donnée au quotidien *Le Soir* du 14 juillet 2015. Il y déclarait ceci: *«Il ne faut pas désarticuler l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais on peut envisager de rapprocher le lieu de travail et le lieu de vie. À ce stade, il s'agit d'une idée générale, d'un souci de cohérence auquel nous devons réfléchir. Demain, pourquoi ne pas décider que l'administration de la Culture, plutôt que d'être basée à Bruxelles, le soit à Mons, une grande ville wallonne en plein rayonnement?»*

En plus d'offrir une solution aux problèmes de mobilité vers et dans la capitale, cette possibilité constituait, selon le ministre-président wallon, un véritable moyen pour intensifier le redéploiement économique. Je le cite: *«Il faut aussi, à côté de la réindustrialisation, que l'économie de services, historiquement concentrée sur Bruxelles, se relocalise en Wallonie autour des sièges d'administrations et d'entreprises publiques.»* L'objet de la démarche viserait également à consacrer Mons 2015 pour faire de la capitale hennuyère le pôle culturel de Wallonie.

Madame la Ministre, cette idée fait-elle l'objet de réflexions et d'analyses au sein du gouvernement et au sein de vos services? D'autres lieux d'implantation ont-ils été envisagés? Êtes-vous favorable ou non à cette idée? Les agents rattachés à l'administration de la Culture ont-ils

été consultés à cet égard? De quels retours avez-vous connaissance?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Cette idée a effectivement été évoquée par le ministre-président wallon il y a près de deux ans. Depuis lors, je n'ai plus entendu aucune déclaration politique en ce sens. Pour ma part, et cela ne vous étonnera pas, je n'y suis pas favorable. L'administration générale de la Culture remplit parfaitement ses missions depuis Bruxelles. De plus, un tel déménagement entraînerait des coûts considérables. Dans le contexte budgétaire actuel, je doute qu'un tel message puisse être compris par nos concitoyens. En ce qui me concerne, cette question n'a donc pas lieu d'être.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Je prends bien note de votre réponse, Madame la Ministre. J'imagine que ces propos de M. Magnette étaient dus à l'enthousiasme suscité par le projet «Mons 2015».

**1.2 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Signature de l'accord de coproduction cinéma et audiovisuelle avec le Chili»**

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Aboutissement de nombreuses années de travail, le nouvel accord signé avec le Chili est une excellente nouvelle pour la diversité culturelle et l'économie du cinéma, mais aussi pour les professionnels du cinéma issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la recherche de nouveaux partenariats. C'est aussi une excellente nouvelle pour le public qui aura ainsi l'occasion de savourer des productions cinématographiques et audiovisuelles animées d'un souffle particulier.

Le 12 mai, votre collègue chargé des Relations internationales et vous-même avez signé un accord de coproduction cinéma avec le ministre chilien, Ernesto Ottone. Cet accord renforce les liens entre notre Fédération et le Chili. L'opération est enrichissante pour chaque partie. En effet, elle ouvre une fenêtre vers le continent sud-américain pour notre Fédération et une autre vers l'Europe pour ce pays à la longue tradition cinématographique et qui dispose de mécanismes de soutien spécifiques.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous indiquer si des projets sont en cours pour concrétiser ce nouvel accord? Enfin, pourriez-vous nous indiquer les termes de cet accord, notamment en ce qui concerne l'équilibre général qui, selon les termes de l'article 10 de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique de 1992 (traité n° 147), «doit être maintenu dans les échanges cinématographiques entre les Parties, en ce qui

concerne tant le montant total des investissements que les participations artistiques et techniques aux œuvres cinématographiques tournées en coproduction»?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez pour cet accord de coproduction, qui est le premier accord du genre signé avec un pays d'Amérique latine. Il ouvre de nouvelles perspectives de diversification et de coproduction longue distance pour nos professionnels.

La plupart des instruments de ce type sont conclus avec des pays européens dans le cadre de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique du Conseil de l'Europe et d'accords bilatéraux spécifiques. Outre les avantages que cet accord présente en matière de financement et d'accès aux marchés réciproques, j'y vois la perspective d'un enrichissement culturel appréciable et de collaborations à long terme.

Pour répondre à votre première question, il convient de rappeler brièvement en quoi consistent de tels accords de coproduction. Ces traités bilatéraux visent à encourager la coopération professionnelle et à favoriser la circulation des films ainsi coproduits. Chaque coproducteur doit apporter une contribution minimale à la coproduction et prendre en charge certains postes artistiques et techniques. Une fois reconnus comme coproduction officielle, les films bénéficient des avantages réservés aux films nationaux.

Le film *Mirage d'amour avec fanfare*, réalisé il y a quelque temps par Hubert Toint en collaboration avec des professeurs chiliens, n'a pu bénéficier des termes de cet accord. Durant la négociation du traité, menée lors du Festival de Cannes 2016, une rencontre professionnelle organisée par mes services avait permis aux producteurs chiliens et notre Fédération d'établir un premier contact qui, aux dires des intéressés, s'est avéré fructueux.

Si, à ma connaissance, aucun projet concret n'est en cours de réalisation en ce moment, il y a fort à parier que la finalisation de l'accord contribuera à renouer des contacts et débouchera sur la concrétisation de projets de coproduction.

Il faut également noter qu'une période de trois ans peut s'écouler entre la volonté de développer une idée en commun pour un projet international et sa finalisation sur écran. Je suis en tout cas optimiste, étant donné que les professionnels étaient demandeurs de cet accord.

Il y a deux semaines, j'ai fait un saut à Cannes où j'ai participé à une réception de l'ambassadrice du Chili en France. Elle souhaitait célébrer ce nouvel accord. Parmi les invités, de nombreuses figures de notre cinéma francophone

étaient présentes. Ces célébrités ont ensuite rejoint la soirée dédiée à la Belgique sur la Croisette. L'enthousiasme était palpable!

Pour répondre à votre seconde question, nous avons souhaité élaborer un accord à la fois souple et structurant. Le seuil minimal d'apport financier du coproducteur minoritaire a été fixé à 10 % du coût global de l'œuvre. La Convention européenne actuelle le fixe à 20 %. En outre, un nouveau traité européen a été finalisé fin janvier 2017. Sa ratification par la Belgique modernisera l'ensemble de nos relations intraeuropéennes. Nous pouvons nous en réjouir!

D'autre part, nous avons convenu que chaque partie devrait également contribuer à la coproduction sur le plan artistique et technique. En effet, les coproductions uniquement financières ne sont pas admises. Le but est d'encourager la coopération internationale, la diversité culturelle et l'internationalisation des talents. L'équilibre général de ces différents apports (financier, artistique et technique) sera évalué par une commission particulière. Elle se composera de représentants des deux parties, conformément au dispositif classique prévu dans les accords internationaux de coproduction.

### **1.3 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subventions complémentaires de fonctionnement octroyées à certains centres culturels pour l'année 2017»**

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Madame la Ministre, le secteur culturel souffre de sous-financement depuis de nombreuses années. Le président du conseil d'administration d'un centre culturel m'a fait part de la difficulté de maintenir un équilibre budgétaire, puisqu'une simple indexation modérée et l'avancement de type barémique le mèneraient dans le rouge à partir de 2019. Un autre centre culturel a mis sur pied au sein de son conseil d'administration un groupe de réflexion, à défaut d'une meilleure intervention du pouvoir subventionnant, pour tenter de remédier aux charges qui augmentent d'année en année. Une des pistes positives envisagées par ce groupe de réflexion afin de combler le déficit budgétaire est le recours au financement participatif des citoyens. Il ne s'agit là que de deux exemples parmi tant d'autres de centres culturels en difficultés financières.

Le 17 mai 2017, vous avez annoncé que votre gouvernement avait décidé d'octroyer des subventions complémentaires de fonctionnement de 181 000 euros pour l'année 2017 aux centres culturels suivants: la Maison culturelle d'Ath, le centre culturel d'Aubange; le centre culturel de Colfontaine, le centre culturel du Brabant wallon;

le centre culturel de l'Entité fossoise, le centre de loisirs et d'information (CLI) à Ittre, le centre culturel de Jodoigne et le centre culturel de Leuze-en-Hainaut.

Sur quels critères de sélection votre gouvernement s'est-il basé pour l'octroi de ces subventions complémentaires? S'agit-il de promesses faites en 2016, mais non encore tenues? Avez-vous prévu de débloquer d'autres fonds de financement? Si oui, lesquels? Dans quel délai pouvons-nous les espérer? Par ailleurs, quelles mesures avez-vous prises afin de mieux soutenir les centres culturels? Il est aberrant qu'ils aient recours à des solutions alternatives impliquant la participation financière des citoyens, car en fonction des moyens financiers des citoyens concernés, une commune peut éventuellement compléter son budget, alors que d'autres seraient nettement en difficulté. Le décret de 2013 prévoit une évaluation bisannuelle que le rapport d'activité 2016 de la direction des centres culturels annonce pour 2018. Le calendrier déjà en retard sera-t-il respecté? Quand pouvons-nous espérer les résultats de cette évaluation?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Votre question est pratiquement identique à celle que m'adressait M. Maroy il y a six semaines. Je me ferai néanmoins un plaisir de vous répondre et espère que personne ne me tiendra rigueur de certaines répétitions.

Concernant les critères de sélection, les 400 000 euros sont destinés au premier train de reconnaissances comme prévu dans le décret de 2013. Sont concernés les centres culturels de Fosse, de Leuze, de Jodoigne, d'Ath, de Colfontaine, d'Ittre et d'Aubange ainsi que celui du Brabant wallon. Une augmentation de 20 % de la subvention accordée aux Organisations représentatives d'utilisateurs agréés (ORUA) est prévue dès cette année et jusqu'en 2021. Cette enveloppe sert uniquement à appliquer le décret et à permettre aux premiers centres culturels qui ont déposé un dossier de reconnaissance d'être pleinement reconnus conformément au nouveau décret. Les critères pris en compte pour la répartition de ces 400 000 euros sont ceux proposés conjointement par les deux ORUA. Je n'ai fait qu'exécuter scrupuleusement ces critères.

Concernant le dégagement d'autres moyens, l'enveloppe globale dévolue à la culture a diminué de près de 15 %, en raison notamment de la non-application des indexations. Je me dois de l'assumer même si c'est une décision qui me précède. Je ne vais pas récupérer ces 15 %, mais je ne veux pas non plus que les enveloppes se détériorent davantage. Ce sera un signal positif envers le secteur et il me semble que lancer le financement d'un décret en accord avec le secteur, plus de quatre ans après son approbation, est une avancée considérable. Je le dis et je le répète, je veillerai à ne pas laisser de décrets non

applicables budgétairement après mon départ.

En ce qui concerne l'évaluation bisannuelle prévue dans le décret de 2013 et le rapport d'activité 2016 de la direction des centres culturels, je vous rappelle que si le nouveau décret a été voté à l'unanimité, aucune trajectoire budgétaire n'avait été prévue. Les premiers contrats-programmes sont entrés en vigueur en janvier 2017. Je ne vais donc pas évaluer un décret qui est entré en application il y a à peine six mois et pour lequel seule une dizaine de centres culturels sont actuellement concernés. Je peux par contre vous assurer que je reste attentive à un secteur qui me semble indispensable dans l'accessibilité de la culture et avec lequel mes collaborateurs et moi-même veillons à nous concerter suffisamment afin de rester à l'écoute et de pouvoir réagir le plus rapidement possible à certains ajustements.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo)**. – Madame la Ministre, je comprends bien que vous essayez d'assurer la pérennité, y compris financière, des décrets qui dépendent directement de vous. Vous dites que les décrets pris avant votre entrée en fonction, et pour lesquels aucun budget n'avait été explicitement prévu, représentent un handicap et un retard considérable – les 15 % dont vous avez parlé – que vous n'allez pouvoir rattraper.

Le problème, me semble-t-il, c'est qu'il en va de la continuité de l'action publique dans ce domaine. Hier, lors d'une discussion au sujet de l'action «Bouger les lignes», je soulignais que s'il devait y avoir une nouvelle législature demain, les décisions que nous prenons aujourd'hui ne seront peut-être pas suivies d'effet. Il en va de même pour le Pacte d'excellence.

En l'occurrence, vous illustrez le fait que les décisions qui sont prises lors d'une législature risquent de n'avoir aucun suivi dès la législature suivante. Ce comportement n'est pas exemplaire en termes d'action publique. C'est très problématique, particulièrement pour le secteur des centres culturels. Vous l'avez d'ailleurs souligné. En effet, les centres culturels jouent un rôle particulièrement important au niveau local, comme à l'échelon territorial. Ces centres constituent de véritables plateformes qui permettent à d'autres acteurs de vivre. L'offre culturelle qu'ils proposent est cruciale. Il me paraît essentiel de ne pas se dédouaner complètement des responsabilités passées. Partant, il faut tâcher de mettre en œuvre des rattrapages progressifs dans les ajustements budgétaires à venir.

#### 1.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bruxelles et son rôle de capitale musicale»

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Il y a plus d'une semaine, Denis Delforge, CEO de Brussels Expo, affirmait, lors d'une interview, vouloir rendre à Bruxelles son rôle de capitale musicale. Je ne vais pas revenir sur nos nombreux échanges au sein de cette commission concernant la reprise du Cirque royal, mais Brussels Expo a développé une stratégie forte autour de différents pôles musicaux. Ce développement s'inscrit dans la volonté de Brussels Expo de proposer une offre tout aussi attractive que celle organisée à Anvers. Afin de parvenir à cet objectif, des investissements budgétaires importants sont consacrés, entre autres, à la modernisation du Cirque royal.

Les artistes belges francophones se sont très peu mobilisés autour du litige entre Le Botanique et Brussels Expo. Leur principale préoccupation consiste à se produire sur scène, et ce, quel que soit le gestionnaire de la salle. De plus, de manière générale, ces artistes perçoivent l'augmentation du nombre de salles comme un point positif.

Madame la Ministre, ce dossier a généré des opinions très différentes. Aujourd'hui, au bénéfice des artistes de la Communauté française et des organisateurs de festivals, il est probablement nécessaire de tourner la page et d'identifier des pistes de collaborations constructives, même si des recours sont prévus.

Des contacts avec Brussels Expo sont-ils en cours, afin d'étudier les partenariats possibles entre les différentes salles de concert et les festivals soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Une coordination est-elle organisée avec les salles de concert et les programmateurs pour veiller à maintenir une offre culturelle équilibrée sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Finalement, la mutualisation dans le domaine des arts de la scène constitue un objectif central du nouveau décret. Lorsqu'elles ne sont pas occupées, ces différentes salles pourraient, le cas échéant, être utilisées, même si elles ne perçoivent aucune subvention de la part du Service général de la création artistique. Des contacts dans ce sens pourraient-ils être approfondis par votre cabinet et par Brussels Expo?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Sans vouloir revenir sur les nombreux échanges que nous avons eus au sein de cette commission, pour reprendre vos termes, je constate que l'offre cohérente proposée par les deux lieux de diffusion, en l'occurrence Le Botanique et le Cirque royal, fonctionnait pourtant bien. Je veux

éviter que cette querelle nuise aux artistes et à leur public. Je suis évidemment favorable à ce que Brussels Expo me contacte afin d'activer les leviers de la politique culturelle de la Communauté française pour concourir au rayonnement musical des lieux de diffusion bruxellois. Toutefois, il ne m'appartient pas de nouer des contacts de nature à établir des partenariats avec des lieux de diffusion. C'est le rôle des opérateurs, au nom de la liberté d'association, de se fédérer afin de porter des projets cohérents pour le rayonnement musical de Bruxelles et de l'ensemble de la Communauté française, car il faut veiller à ce que Bruxelles ne se replie pas trop sur elle-même. Je suis de celles qui pensent que l'offre culturelle et, dans le cas présent, musicale doit émaner des créateurs et des artistes, et non des pouvoirs publics.

Pour conclure, il est de mon devoir d'intervenir dans mon champ de compétences si ces lieux de diffusion et la manière dont ils sont organisés ne permettraient plus aux artistes d'exprimer pleinement leur talent et de rencontrer leur public. J'imagine que, le cas échéant, nous en discuterions ensemble.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – J'avais rédigé ma question à la manière d'un notaire tentant de trouver le meilleur accord possible entre deux parties. Je poserai le même type de question dans une autre assemblée, bien qu'en ce qui concerne la Région, je ne suis pas certaine de pouvoir intervenir, si ce n'est en commission du Développement territorial.

Je vous rejoins quant à l'importance du rôle des opérateurs, mais nous ne devons pas pour autant négliger notre rôle de facilitateur sur le marché musical qui, en termes de dynamisme et de rayonnement artistique, est vraiment important pour notre public.

#### 1.5 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évolution des bibliothèques 2.0»

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Le Web 2.0 est un phénomène sociotechnique majeur qui réunit tous les facteurs de changements des bibliothèques. Leurs usagers s'attendent à être servis, mais sont également prêts à partager, à participer et à collaborer avec les professionnels. C'est pourquoi les bibliothécaires doivent avoir compris ces nouvelles attentes, non seulement pour répondre aux besoins des enfants du numérique, aux besoins des usagers internautes, mais également pour répondre à ceux de la société: la bibliothèque se déterritorialise et expérimente de nouveaux espaces, dont les règles sont différentes, en développant de nouvelles compétences qui permettent à la bibliothèque de ne plus seulement proposer des services

documentaires ou du linéaire en termes de médias, mais également des services non documentaires culturels, éducatifs et sociaux qui soient au centre des attentes des usagers.

Les nouveaux services développés par les bibliothèques – qu'ils soient 2,0, comme par exemple, les blogs, les cartes collaboratives, les portails de veille, les *widgets* (un mot-valise composé de *Windows* et de gadget) de recherche, les recommandations des usagers... ou qu'ils ne soient pas 2,0, comme les services de questions-réponses, les lettres d'information et les contenus créés par les bibliothécaires... – permettent de mettre l'utilisateur au cœur des préoccupations des bibliothécaires et surtout au cœur du fonctionnement même des bibliothèques.

En Flandre, les bibliothèques semblent évoluer dans ce sens puisqu'elles comportent parfois une salle de cinéma, une salle de jeux, une autre, de lecture où l'on peut se retrouver autour d'un café, un espace de découverte des produits locaux ou encore une salle de devoirs alternative pour les élèves qui n'ont pas Internet chez eux. Dans ma commune, pour l'instant, la bibliothèque est bondée par les étudiants. C'est une réalité, parfois compliquée à gérer d'ailleurs. Telles sont les nouvelles fonctions des bibliothèques à l'ère du numérique. Avec le grand succès des médias numériques et du *streaming*, les bibliothèques développent de nouvelles niches répondant aux besoins du citoyen et connaissent à nouveau une augmentation de leur fréquentation, même si le nombre d'emprunts continue à baisser. Ceci est la preuve que les bibliothèques restent des lieux essentiels et des intermédiaires de savoir et de création de lieux sociaux.

Madame la Ministre, les bibliothèques francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles innove-t-elles également dans ce sens? Je pense que certaines le font, mais chacune le fait dans son coin. Pouvez-vous nous citer quelques exemples? Ces initiatives connaissent-elles autant de succès qu'en Flandre? Quel regard portez-vous sur cette nouvelle évolution? La Fédération Wallonie-Bruxelles encourage-t-elle la création de nouvelles initiatives dans les bibliothèques afin de répondre à de nouvelles attentes en phase avec l'air du temps?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, les bibliothèques francophones de la Communauté française innove-t-elles en effet depuis longtemps et aussi bien dans le domaine du numérique que pour tous les autres services offerts aux usagers. Mis à part les services numériques, je peux citer le club Manga No Kami créé à Morlanwelz. Ce club a créé le festival Festimanga qui connaît un grand succès parmi les adolescents. C'est d'ailleurs à mon avis un succès tout à fait mérité pour les mangas. Je peux également mentionner la Bibliothèque de rue de Tournai qui va à la rencontre des jeunes n'ayant pas un accès

naturel aux livres et à la lecture.

En ce qui concerne le numérique en tant que tel, notons que 74 % des réseaux de lecture publics proposent à leurs usagers des initiations individuelles à l'utilisation d'Internet. Ces animations touchent près de trente mille personnes. Notons également que la moitié des réseaux organisent des animations pour les autres outils numériques. En 2016, nous avons soutenu quelques bibliothèques qui souhaitaient acquérir des tablettes et des liseuses en vue de développer les activités autour de ces outils. Le Service de la lecture publique, en collaboration avec l'ensemble des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a coordonné la mise en place de quatre outils numériques destinés aux usagers des bibliothèques publiques. Le premier, nommé Samarcande, est le portail des catalogues collectifs des bibliothèques publiques de la Communauté française. Il permet d'avoir accès à l'ensemble des collections présentes dans nos bibliothèques et de faire transférer un livre se trouvant à Mons, par exemple, vers n'importe quelle bibliothèque du réseau. Vient ensuite Perioclic, le catalogue collectif des articles de périodiques des bibliothèques publiques qui mutualise le travail de dépouillement et d'indexation des revues présentes dans les collections des bibliothèques publiques. L'outil Lirtuel permet quant à lui le prêt de livres numériques, et enfin Eurêkoi est un service en ligne de questions-réponses. Ce dernier projet est le fruit de la collaboration entre les bibliothèques de la Communauté française et la Bibliothèque publique d'information de Paris. Il a pour objectif d'apporter une réponse et des ressources documentaires en 72 heures pour toute question posée par les usagers. Depuis peu, ce service propose également des conseils de lecture, de films ou de séries de fiction en fonction de différents critères.

De la même façon qu'en Flandre, les différentes initiatives rencontrent un succès évident, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Le projet Lirtuel n'a par contre pas d'équivalent en Flandre; il est en effet assez novateur que l'ensemble des bibliothèques d'un territoire se mobilisent et mutualisent leurs compétences et leurs ressources pour donner naissance à ce genre de projet. Je ne peux que m'en réjouir.

**Mme Isabelle Emmerly (PS)**. – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui illustre bien le dynamisme et l'ouverture des bibliothèques envers cette évolution du Web 2.0.

*(Mme Valérie Warzée-Caverenne prend la présidence)*

**1.6 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Jury en littérature de jeunesse et commission de concertation du spectacle à l'école»**

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Mes recherches sur les multiples instances d'avis œuvrant dans les secteurs de la culture m'ont fait découvrir l'existence, d'une part, d'un jury en littérature de jeunesse relevant du Service général des lettres et du livre et, d'autre part, d'une commission de concertation du spectacle à l'école dépendante, elle, du Service général de la création artistique.

Dans la mesure où aucune de ces deux instances ne figure dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, puis-je vous demander de quelles législations elles relèvent? De combien de membres se composent-elles? Sont-ils désignés sur la base d'un appel public à candidatures? Sont-ils rémunérés et, le cas échéant, à combien se chiffre cette rémunération?

Enfin, ces deux instances respectent-elles le Pacte culturel et le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En élargissant aux jurys le champ de mes sollicitations des seules instances d'avis, j'ai découvert qu'effectivement ce jury et cette commission de concertation n'étaient pas légalement reconnus, au-delà du travail important fourni par leurs membres, de leur utilité dans le pilotage des politiques culturelles et de la base légale budgétaire qui permet d'engager et de liquider les «frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française et les rémunérations d'experts étrangers à l'administration et les prestations de tiers». Des émoluments et frais de déplacement sont donc accordés à ce type de «commission» dans deux secteurs.

Le premier secteur concerne les arts de la scène et tout d'abord, la commission de concertation «Spectacle à l'école» qui réunit les jurys «Rencontres jeune public» et les jurys «Vitrine de la chanson à l'école». La totalité des frais annuels de 2008 à 2014, pour l'ensemble de ces trois activités, s'élève successivement aux montants suivants: 11 856,06 euros, 17 423,95 euros, 17 238,48 euros, 28 073 euros,

28 343,77 euros, 23 326,58 euros et 17 619,82 euros.

Au nombre de 37, les membres de la commission de concertation «Spectacle à l'école» ne font pas l'objet d'un appel public à candidatures, dès lors que les membres sont désignés par l'organisme qu'ils représentent, soit la province, la COCOF, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement, les programmeurs, la chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse expert du monde artistique, l'AGC et l'administration générale de l'enseignement. Même si le système garantissant la représentation des tendances idéologiques et philosophiques n'est pas celui qui prévaut dans la composition des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, je considère que l'instance respecte le Pacte culturel qui prévoit d'associer les opérateurs culturels à l'élaboration des politiques et de veiller à la présentation et à la représentation équilibrée des différentes tendances idéologiques et philosophiques. Le pacte ne parle pas *stricto sensu* de représentants des partis politiques. Dans notre cas, la commission est constituée d'une part de fonctionnaires représentant l'ensemble des pouvoirs subventionnant ce programme d'aide, des représentants des fédérations des secteurs artistiques et professionnels et des représentants des divers réseaux de l'enseignement libre et officiel.

Concernant le respect du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes, il s'agit d'une des rares instances comptant plus de femmes que d'hommes.

Pour le deuxième secteur, celui des lettres et livres, les huit membres du jury «littérature jeunesse» – cinq femmes et trois hommes – ne font pas l'objet d'un appel public à candidatures. Ils sont désignés sur proposition de l'administration, sur la base de leur expertise de la littérature jeunesse. Les dépenses annuelles de ce jury entre 2008 et 2014 se détaillent comme suit: 3 084,03 euros, 1 449,92 euros, 388,81 euros, 434,80 euros, 640,60 euros, 350 euros, 364,80 euros et 350,75 euros.

Avant l'année 2015, ces frais étaient imputés sur l'article de base 12.01.02 de la DO20 «Affaires générales». À dater de 2015, ces frais ont été renvoyés à la DO21 «Arts de la scène» et DO22 «Lettres et livres».

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Vous l'aurez compris au travers de mes différentes questions écrites et orales, je suis en train de tisser une toile autour des mécanismes de fonctionnement des différentes instances d'avis. Et force est de constater que la situation est très interpellante, au point que vous êtes parfois amenée à répondre, par exemple, que des dépenses engagées n'ont pas d'existence légale.



Il y a quinze jours, vous m'avez dit que vous alliez régler un problème constaté au sein d'une autre instance d'avis. Je vais donc poursuivre mon analyse attentive de vos réponses et reviendrai vers vous dans les prochaines semaines, par rapport au fonctionnement et surtout à la légalité, une fois encore, de ces instances d'avis.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme je vous l'ai dit la dernière fois, j'ai bien adressé une note verte à l'administration. Sachez que je n'ai pas l'habitude de laisser perdurer des situations entachées de vides juridiques. Vous pouvez continuer à creuser et je continuerai à régulariser la situation. Les choses devraient très rapidement être clarifiées.

Par ailleurs, je travaille également à une réforme en profondeur de ces commissions d'avis. Après cette réforme, il vous sera bien plus difficile de trouver des erreurs.

**M. Philippe Knaepen (MR)**. – Lors du débat d'hier, j'ai bien compris que vous aviez également l'intention de diminuer le nombre des instances d'avis. Mais il est surtout urgent de les «légaliser». En effet, nous ne parlons pas de petites sommes. J'ai pu prendre note de quelques chiffres et nous en sommes déjà à plus de 150 000 euros. Tout cela me semble très léger. Quand je vois à quel point les règles de la comptabilité communale sont strictes, la situation est plus qu'interpellante, puisque l'argent est distribué sans aucune base légale. Je suis vraiment en droit de me poser des questions.

*(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)*

**1.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Timing de la réforme de l'accueil»**

**1.8 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme des milieux d'accueil»**

**1.9 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme MILAC»**

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR)**. – Je me permets de revenir sur la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance que nous

attendons tous. Ce qui m'intéresse avant tout, c'est le timing de cette réforme. En effet, le planning initial tablait sur la présentation d'un texte fondateur en 2016 et l'approbation de nouveaux textes par le gouvernement en 2017. Lors de sa dernière audition au sein de notre commission, l'administrateur général a parlé, quant à lui, d'une échéance en 2018.

À l'approche de la fin du premier semestre 2017, j'aimerais faire le point avec vous sur l'avancement de la réforme des milieux d'accueil. Vous nous annonciez en février que vous aviez reçu une première note de présentation de la part de l'ONE, mais que vous étiez en attente de données budgétaires avant de présenter vous-même une note d'orientation au gouvernement. À l'époque, vous aviez prévu de rencontrer l'ONE dans les semaines qui suivaient.

Qu'en est-il aujourd'hui, Madame la Ministre? Avez-vous obtenu vos renseignements et apaisements concernant la faisabilité du projet de réforme? Quand pourrez-vous nous en dire plus? Pouvons-nous encore espérer les premières avancées sous la présente législature? Concernant la réforme proprement dite, pouvez-vous nous garantir une réforme en profondeur du cadre légal trop souvent considéré comme rigide et inadapté? Une telle réforme doit répondre de manière efficiente aux besoins du terrain.

Je prends comme exemple la rigidité administrative du plan «Synergie employeur – milieux d'accueil» (SEMA) qui, en principe, permet aux entreprises de créer ou de réserver des places de crèche pour leur personnel, moyennant des frais annuels partiellement déductibles. Pour ce faire, l'entreprise doit passer une convention avec une crèche et participer à un fonds géré par l'ONE. L'objectif de départ avait été fixé à 1800 places; or, seules 200 places ont été créées à ce jour. L'échec de ce plan est imputable à la rigidité administrative du système. Les entreprises préfèrent en effet procéder au cas par cas plutôt que s'engager dans une convention pour négocier un certain nombre de places.

En Flandre, afin de répondre à la demande d'accueil, le gouvernement subventionne également le secteur privé. Chaque collectivité, qu'elle soit publique ou privée, bénéficie de subventions. Les prix sont fixés en fonction des revenus des parents. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur subventionné reste majoritaire et est coûteux pour les pouvoirs publics. Il me semble opportun de s'inspirer du modèle flamand!

Enfin, l'autre secteur à réformer est celui des accueillantes d'enfants conventionnées. Madame la Ministre, vous annonciez en février votre intention de finaliser la concertation et le travail sur le circuit financier dans les deux mois. Cette partie a-t-elle été conclue aujourd'hui? Y a-t-il eu des discussions avec le niveau fédéral en vue du

double statut durant la période test et du futur statut complet? Les premières prévisions sont-elles confirmées dans leur faisabilité?

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Étant donné l'irrecevabilité de la question d'actualité que j'avais déposée préalablement à la séance plénière de ce mercredi 7 juin 2017, je souhaite ajouter un élément d'actualité à la présente question orale.

La semaine dernière, j'ai lu avec attention et dans son intégralité le dossier publié dans *«Le Moustique»* et intitulé «Trouvez-moi une crèche!». Entre listes d'attente, prix exorbitants et discriminations, une conclusion s'impose: il faut réformer!

Madame la Ministre, vous avez annoncé dans ce cadre – en exclusivité selon les journalistes – un «Pacte d'excellence pour la petite enfance». Cette annonce m'a interpellée, alors que la réforme des milieux d'accueil prévue dans la déclaration de politique générale et dans le contrat de gestion de l'ONE se fait attendre. Un «pacte d'excellence» implique à la fois une ambition forte et une méthode: l'ambition se traduit dans les budgets débloqués par le gouvernement et dans l'ampleur du chantier; la méthode consiste à se donner le temps de réformer et à concerter les acteurs. Or, si l'ampleur du chantier est manifeste, je n'ai connaissance d'aucun montant. De plus, le temps semble manquer et la concertation est absente. J'espère dès lors que vous allez m'expliquer les raisons qui vous poussent à voir cette réforme comme un Pacte d'excellence pour la petite enfance.

Si je dresse ce préambule, c'est dans le seul but de situer le contexte et non pas de poser des questions supplémentaires à celles qui faisaient partie de ma question orale d'origine. Ceci étant, je regrette que les services du Parlement aient estimé que ma question d'actualité était irrecevable, parce qu'elle traitait apparemment du même sujet que la question orale développée en commission aujourd'hui.

**M. le président.** – Madame la Députée, j'ai bien compris que votre intention était de contextualiser le sujet de votre question orale.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – C'est en effet le cas!

La réforme des milieux d'accueil concerne une série de thématiques liées à l'accueil et au bien-être des plus jeunes enfants. À quelques semaines des vacances estivales, au vu des attentes légitimes que soulève cette réforme, je souhaiterais connaître de manière détaillée l'état d'avancement de ce dossier prioritaire pour la Fédération – puisqu'il faut adapter la législation aux besoins et aux enjeux actuels.

Madame la Ministre, disposez-vous du bilan sur les projets expérimentaux qui ont été menés dans la foulée des modifications réglementaires?

Quels projets ont été soutenus? Quelles sont leurs spécificités en termes d'accueil? Comment les personnes chargées de la réforme ont-elles accompagné ces projets? Quelles conclusions en ont-elles tirées?

Avez-vous déjà présenté au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les grandes lignes de la réforme et vos projections budgétaires? Quel est le calendrier pour concrétiser cette réforme? Qu'en sera-t-il de la concertation? La réforme «MILAC» implique-t-elle une collaboration spécifique avec les Régions et la COCOF? Dans l'affirmative, comment s'organise cette collaboration?

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Madame la Ministre, à l'instar de mes collègues, je souhaiterais m'entretenir avec vous sur l'état d'avancement de la réforme des milieux d'accueil. Je compte bien rester dans le cadre de ma question orale, comme le prévoit d'ailleurs le règlement de notre assemblée. Il s'agit en effet d'un sujet qui nous préoccupe. Cela fait environ trois mois que nous n'avons plus réellement eu de débat à ce sujet au sein de notre commission. Il me paraissait donc intéressant de vous questionner sur la manière dont le dossier évolue.

Rassurez-vous: je n'ai pas l'intention de rappeler l'ensemble des mesures nécessaires pour améliorer le bien-être des enfants, le soutien aux parents et l'appui aux professionnels du secteur. Toutefois, il me semble important de rappeler que, pour mon groupe, cette réforme est éminemment importante, et ce à plusieurs titres. Il ne s'agit pas simplement d'augmenter la garde d'enfants dans une vision économique réductrice, dans le seul but de permettre aux parents d'aller travailler, mais bien d'investir dans l'avenir de notre société sur le long terme. Pour ce faire, la prise en considération du bien-être de l'enfant, des parents et des accueillantes me paraît un prérequis important. Cela implique une vue d'ensemble de la situation et une prise en compte des aspects pédagogiques, sociaux, culturels et liés à la santé. Je suis convaincue que ce travail a déjà bien avancé sur la base des besoins exprimés par le secteur, des différentes études menées et des comparaisons réalisées par rapport aux autres Communautés et à d'autres pays.

Votre mission, Madame la Ministre, est donc à la fois simple et compliquée. Elle est simple parce que vous ne partez pas d'une page blanche et que vous possédez une série de données. Vous disposez dès lors de la matière nécessaire pour travailler. Par contre, cette mission est compliquée puisque vous devez désormais prioriser les étapes, les budgétiser et obtenir un consensus de la part de toutes les parties impliquées. Or, si certaines questions coïncident aujourd'hui, c'est parce que le consensus n'a pas encore été atteint, même si les priorités ont été définies.

Après avoir posé le cadre, je souhaiterais dès lors savoir quelles sont les avancées du dossier de la réforme des milieux d'accueil depuis notre dernier échange en commission le 26 février dernier. Quelles sont les prochaines étapes prévues? Pour rappel, cette réforme est appelée de nos vœux. Ces vœux semblent être partagés par tous dans le contexte éminemment compliqué que je viens d'exposer.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Avant d'entrer dans le détail, il me semble important d'indiquer que j'ai parlé de pacte d'excellence non pas sur la méthode, mais sur la finalité. Chaque enfant a droit à un enseignement d'excellence – par excellence, j'entends à la fois la qualité et l'accessibilité –, mais aussi à un acte ou un pacte d'excellence dans les milieux d'accueil. On répète à l'envi que tout se joue avant six ans. Cependant, avant d'arriver à l'école à l'âge de trois ans, l'enfant peut passer plusieurs années au sein de milieux d'accueil. C'est donc dans l'esprit du Pacte d'excellence que j'ai fait cette comparaison lors d'une interview qui a été qualifiée d'exclusive parce que c'était la première fois que j'en donnais une sur le sujet. Rien de plus, rien de moins.

J'en viens maintenant à vos questions. Je tiens à rappeler que l'ONE est l'organisme de référence de l'enfance, en ce compris l'accueil de la petite enfance. Il exerce son rôle et ses compétences de cette manière-là aux côtés des acteurs du secteur, qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Je fais donc cette différence. Ce rôle consiste essentiellement à coordonner, conseiller et exécuter, et non à légiférer, arrêter les modalités d'exécution ou les moyens financiers. Pour y parvenir, les parlements, les gouvernements et les contrats de gestion fixent le cadre dans lequel l'ONE s'inscrit. Le rôle de ce dernier s'apparente à celui exercé par les ministères. Il joue un rôle de régulateur, mais selon des modalités propres à un organisme d'intérêt public.

Par ailleurs, la législation relative à l'accueil de la petite enfance fait, comme vous le savez, l'objet d'un projet de réforme. Pour ce qui concerne la réforme MILAC, le conseil d'administration de l'ONE a adopté le 17 mai dernier une proposition de réforme de l'accueil de la petite enfance. Je rencontrerai ce dernier la semaine prochaine. À la suite de cette entrevue, une série d'orientations seront prises et seront ensuite soumises au gouvernement et au secteur. Dans la foulée de nos concertations, je pourrai déposer une note au gouvernement. Une fois cela fait, je préparerai les collaborations et surtout les concertations avec les fédérations représentatives du secteur. La proposition que j'ai reçue de l'ONE contient une estimation budgétaire des mesures envisagées et un phasage des modifications proposées. Cette estimation doit encore être affinée.

Par ailleurs, en ce qui concerne les projets expérimentaux et les modifications réglementaires que vous évoquez, Madame Moureaux, je fais l'hypothèse qu'il s'agit du plan SEMA qui doit effectivement être repensé à travers la réforme des MILAC. C'est un des points que je souhaite aborder avec le conseil d'administration de l'ONE parce que, jusqu'à présent, il n'a pas réellement porté ses fruits.

Vous ne vous en étonnez pas, le statut des accueillants et accueillantes d'enfants conventionnés fait partie intégrante de la réforme de l'accueil de la petite enfance. Le dossier a récemment été présenté dans sa phase d'exécution au gouvernement. La discussion s'y poursuit, en tenant compte à la fois du lien avec la réforme globale des milieux d'accueil, du résultat des concertations avec les partenaires sociaux et le pouvoir fédéral. Pour entrer dans la phase pilote de mise en œuvre d'un statut complet pour les accueillants et accueillantes, un accord est en effet nécessaire avec l'État fédéral sur le statut et les dérogations pour celles et ceux qui n'entreraient pas dans le statut pour la période transitoire. Il faut également tenir compte de la spécificité du statut dans les services d'accueillants et accueillantes du secteur public. Les contacts déjà pris avec le niveau fédéral, dont certains sont toujours en cours, nous confortent dans nos positions et nous encouragent à poursuivre le travail, dont je me réjouis déjà des résultats.

J'en viens au suivi du Plan «Cigogne III». Nous pouvons nous féliciter de l'engagement et de l'implication importante des pouvoirs publics et du secteur associatif dans les différentes programmations. Malgré un modèle de financement qui ne couvre pas l'intégralité des charges et des conditions parfois contraignantes des appels à projets, un grand nombre de pouvoirs organisateurs se sont mobilisés pour introduire des dossiers. Les campagnes d'information, les accompagnements par l'ONE et les modalités adaptées aux situations particulières, comme le volet «Fil de l'eau» dans les provinces de Hainaut et de Liège, ont permis, jusqu'à présent, de remplir les objectifs.

Où en est-on aujourd'hui? Je peux transmettre aux intéressés les tableaux détaillés de la situation actuelle. Je souhaite néanmoins souligner quelques résultats éloquentes.

Le volet 1 avait pour objectif d'ouvrir 1 936 places subventionnées. L'appel à projets, trop rapide pour les candidats, n'avait pas permis de répondre aux attentes. Toutefois, 1 173 places ont déjà été ouvertes, 18 ont été abandonnées et un projet de 47 places attend d'être concrétisé.

Le volet 2 avait pour objectif d'ouvrir 5 947 places. Compte tenu du report des places disponibles du volet 1, 1 111 places sont déjà ouvertes, 203 ont été abandonnées et 3 926 sont retenues et ouvriront d'ici la période 2018-2019.

À cela, il faut ajouter 132 places pour les accueillantes conventionnées encore disponibles pour l'appel 2017 et 2018. Les réponses à l'appel à projets du volet 2 ayant été en deçà des attentes en province de Liège et de Hainaut, nous avons monté l'opération «Fil de l'eau» afin de créer 1 488 places manquantes, dont 560 en Hainaut et 928 à Liège.

Dans un premier temps, le solde des moyens encore disponibles à la suite des décisions d'attribution du volet 2 a été mobilisé dans le cadre de l'appel à projets commun dont je viens de parler. L'état d'avancement de cet appel à projets est le suivant: 539 places ont donné lieu à l'introduction d'un dossier, 487 sont retenues et 168 sont déjà ouvertes. Un nouvel appel sera lancé d'ici la fin de l'année, dont l'objectif est l'ouverture de 963 places dans les deux provinces.

Je peux également vous confirmer qu'aucun moyen financier n'est sous-utilisé. En effet, le contrat de gestion prévoit le réinvestissement systématique dans les programmations ultérieures des moyens laissés disponibles par l'abandon de projets ou par le nombre de places demandées inférieur. Ils sont donc complètement utilisés. Il est par contre exact que la difficulté de trouver des porteurs de projet dans les provinces de Liège et du Hainaut constitue un signal qui doit attirer notre attention sur les difficultés des pouvoirs organisateurs du secteur à mettre sur pied de nouveaux projets. À cet égard, la piste d'une nouvelle forme de collaboration avec les entreprises fera l'objet d'un examen dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil. Il importe cependant de souligner que ce partenariat ne doit pas être envisagé sous le seul angle du financement des infrastructures, mais bien dans le cadre d'une approche qui modifie le coût demeurant à charge des pouvoirs organisateurs.

S'agissant du rôle des taux de couverture comme critère de programmation, il faut rappeler que ceux-ci ne sont pas entrés en ligne de compte pour l'appel à projets «Fil de l'eau», mais pour la dernière fois en 2013 dans le volet 2. Il s'agit toujours d'un indicateur important du service universel et je compte le poursuivre.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse relativement longue, étant donné qu'elle abordait les différentes facettes soulevées par mes collègues et moi-même. Je reviendrai sur trois points.

Je pointerai d'abord la réforme des milieux d'accueil qui est attendue de toutes parts, comme il a été souligné. Vous avez cité quelques dates récentes et amplement évoqué les concertations et les mises au point. Nous nous demandons toutefois si le travail que vous annoncez pourra être réalisé avant la fin de la législature. En effet, 2019 arrive à grands pas.

Il en va de même pour le statut des accueillantes. J'entends bien que vous menez des concertations avec le niveau fédéral et que la phase pilote n'a pas encore été lancée de votre côté. Rappelons toutefois que la phase pilote est en cours depuis deux ans en Flandre. Ne conviendrait-il pas de vous concerter avec votre homologue flamand en vue d'obtenir des informations et de tenter de faire progresser la réforme du statut des accueillantes?

Enfin, vous déclarez qu'il est difficile de trouver des porteurs de projet pour les différents appels à projets. Je vous avais interpellée l'année passée sur la difficulté qui se pose notamment lorsque le porteur de projet n'est pas le gestionnaire de la structure. Cette situation avait posé certains problèmes aux communes. Peut-être faudrait-il donc revoir certaines modalités de cet instrument.

J'accorderai une attention particulière à votre réponse et la relirai attentivement. Je reviendrai vers vous prochainement – l'échéance de la législature étant proche – pour obtenir d'éventuelles précisions et m'assurer que ce que vous annoncez sera réalisé dans les temps.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Madame la Ministre, le Pacte d'excellence, c'est aussi une méthode. Je trouve qu'il est donc un peu hasardeux de conserver cette appellation. Lorsqu'il est utilisé seul, le mot «excellence» n'a aucun sens. C'est un mot très à la mode, très anglo-saxon, qui rime avec performance... Bref, si vous vous arrêtez à la finalité, je ne pense pas qu'il soit judicieux de maintenir l'appellation qui, depuis plusieurs années, concerne plutôt la méthode.

J'en viens au fond de votre réponse. Qu'attend-on de la réforme «MILAC»? J'ai déjà essayé plusieurs fois de connaître l'état d'avancement de cette réforme et d'obtenir certains éléments chiffrés. Nous voulons en effet avoir la certitude que l'investissement public produira le meilleur bénéfice social. En quoi consiste ce bénéfice social? Il s'agit de répondre aux besoins. Nous avons déjà amplement évoqué la question des besoins en commission. Le besoin ne se résume pas à la demande. C'est d'ailleurs l'axe d'une partie de votre réponse d'aujourd'hui concernant les bassins de Liège et du Hainaut. Derrière le bénéfice social, il y a aussi la question de la qualité de l'accueil. Aujourd'hui, il serait injuste de dire que nos milieux d'accueil sont uniquement des endroits où l'on parque les enfants. L'accueil dans nombre d'entre eux est d'une qualité extraordinaire. Il faut être attentif à la qualité de l'accueil et l'accessibilité en fait partie.

Le bénéfice social concerne aussi les travailleurs qui fournissent ces services d'accueil de la petite enfance. Il y a donc lieu de s'interroger sur leur sentiment de bien-être, sur

leur formation, etc. Tout investissement de fonds publics doit garantir à tout moment le plus grand bénéfice social possible. Se pose donc la question du rapport coût-bénéfice par place. Je vous avais déjà interrogée à ce sujet dans une question écrite. J'espère que nous aurons l'assurance que votre nouveau système, après la réforme «MILAC», améliorera le rapport coût-bénéfice par place. Je crois que c'est là votre objectif, tout comme le nôtre. Vous devrez montrer que c'est le bien le cas.

J'ai noté que vous en étiez au stade de la lecture du projet de réforme que vous a remis le conseil d'administration de l'ONE. Vous retournerez vers l'Office pour en discuter et demanderez probablement des changements. Dans la foulée, vous reviendrez vers le gouvernement pour vous tourner ensuite vers les fédérations sectorielles. C'est parfait! J'espère seulement que ces consultations ne prendront pas trop de temps. J'ai en effet quelques craintes à cet égard.

Sur le budget, j'ai noté que vous n'aviez pas encore d'informations à nous communiquer. Quand j'ai parlé du projet pilote, il ne s'agissait pas uniquement du SEMA. Comme Mme Morzée l'a rappelé, c'est aussi le multi-accueil et une série de projets innovants.

Vous avez parlé des contacts avec le pouvoir fédéral dans le cadre de la question du statut des accueillantes. Comme vous l'avez précisé dans votre interview, il y a d'autres questions à aborder dans les contacts avec le pouvoir fédéral: le congé parental, la durée du séjour en maternité, etc. Je partage votre vision et aurais donc aimé savoir comment se déroulent précisément ces contacts avec le pouvoir fédéral.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – J'avoue que je suis quelque peu déconcertée par certains propos qui ont été tenus aujourd'hui dans cette assemblée, mais je ne polémiquerai pas. Le monde ne s'est pas fait en un jour et je préfère donc de loin une ministre qui prend le temps de la concertation et présente un projet bien ficelé, qui tient la route à long terme, plutôt que des projets rapides qui manquent de réflexion et sont voués à l'échec.

À mon sens, un dossier comme celui de la réforme «MILAC» est impossible à boucler en dix-huit, voire en vingt-quatre mois quand on sait combien cette réforme est attendue et à quel point elle va bouleverser le secteur de la petite enfance. Il ne me paraît pas anormal que le processus prenne du temps. Vous aurez ainsi la possibilité d'avancer des propositions qui bénéficieront du soutien du secteur de la petite enfance, qui seront réalistes et qui seront accompagnées des budgets nécessaires à leur réalisation.

Concernant le statut des accueillantes d'enfants, l'accord du gouvernement fédéral sera effectivement nécessaire pour que ce projet puisse se concrétiser. J'appelle donc les personnes

responsables au niveau fédéral à faire en sorte que le système fonctionne pour l'ensemble des francophones. Madame la Ministre, j'entends que vous rencontrerez le conseil d'administration de l'ONE la semaine prochaine. J'espère que l'ensemble des partenaires de cette majorité vous soutiendront eux aussi dans vos démarches ainsi que dans la réforme que nous appelons tous de nos vœux.

#### **1.10 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Partenariat entre l'ONE et les universités belges francophones»**

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Nombreuses sont les décisions politiques qui se sont inspirées de recherches issues du monde académique avant de voir le jour. Ce type de démarche confère une assise scientifique à des idées qui passent de l'utopie à la réalité. C'est une excellente manière d'étudier les bénéfices potentiels d'un projet sur un public cible, voire d'anticiper d'éventuels effets pervers.

Par exemple, il y a quelques mois d'ici, lors de l'audition du Fonds Houtman, nous avons pu nous rendre compte que les conseillers pédagogiques actifs au sein de l'ONE avaient été désignés à la suite d'une expérience pilote organisée par ce même Fonds.

Or, le 18 mai dernier, l'ONE et les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont signé une convention de partenariat visant à renforcer les synergies entre les acteurs de terrain, les praticiens et le monde académique. Cinq thématiques prioritaires ont été déterminées: l'enfant et la santé, l'enfant et son éducation, l'enfant et sa famille, l'enfant et l'action publique, et enfin, l'enfant et ses mondes sociaux. Nous avons aussi appris que l'ONE a dégagé un budget d'un million sur cinq ans pour concrétiser cette convention et qu'un comité composé de représentants de chacun des partenaires a été créé pour assurer le suivi.

Madame la Ministre, quelles sont les étapes qui ont permis d'aboutir à la signature de cette convention qu'il faut applaudir? Les relations entre l'ONE et le secteur académique existaient déjà auparavant. Comment les choses ont-elles pu se construire? Quels sont les critères sur la base desquels le comité pourra évaluer les projets qui lui seront soumis? Comment les acteurs de terrain pourront-ils être informés du coût des ateliers et des journées d'étude qui seront organisés et auxquels ils pourraient prendre part? Bref, il s'agit d'une très chouette convention. Comment le secteur de l'accueil pourra-t-il y adhérer et en bénéficier?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, vous avez raison d'insister sur ce sujet qui est effectivement remarquable! Le projet «*ONE Academy*» fait partie des actions définies par le contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Ces actions ont pour objectif, comme vous le souligniez, de favoriser les partenariats entre chercheurs et praticiens du domaine de l'enfance et de faciliter la communication et la collaboration lors des recherches.

Il est en effet prévu, à l'article 195 du contrat de gestion 2013-2018, que l'ONE renforcera ses relations, notamment avec les universités et les centres de recherche. Cet article prévoit aussi que l'ONE travaillera au développement d'un réseau de recherche actif dans le domaine de l'enfance afin de faciliter l'analyse et l'évaluation des politiques stipulées par le contrat de gestion.

Le projet «*ONE Academy*» repose sur une série de principes fondateurs. Premièrement, il convient de soutenir la recherche dans le domaine de l'enfance. En effet, elle peut contribuer à fournir des pistes d'action vis-à-vis des multiples problèmes soulevés par la pratique de terrain. Il faut également renforcer la collaboration entre chercheurs et praticiens, car l'intervention auprès des enfants et de leurs parents s'inscrit dans un cadre de référence à la fois théorique et pratique. Il est donc primordial que les chercheurs orientent leurs travaux en tenant compte des priorités de la pratique afin d'accompagner et soutenir les praticiens dans leur travail de terrain. Conjointement, les praticiens doivent s'approprier les résultats de la recherche pour mettre en œuvre des solutions novatrices qui tiennent compte des besoins des enfants et de leur famille.

Il est donc indispensable d'instaurer une complémentarité entre les rôles et les connaissances. Elle permettrait à la recherche de se nourrir des constats établis sur le terrain, et inversement. Vous l'avez d'ailleurs très bien souligné. Ce partenariat ainsi constitué permettra de soutenir l'analyse et l'évaluation des politiques de l'ONE grâce à l'apport scientifique de différentes équipes universitaires, cela dans une approche interdisciplinaire et novatrice.

Les objectifs principaux sont les suivants: promouvoir, réaliser et diffuser les études et recherches; encourager la collaboration entre chercheurs et praticiens; définir des thématiques nouvelles; centraliser les recherches et partager les connaissances; encourager de futures publications; créer une dynamique de réseau interuniversitaire sur les questions de recherches et les formations relatives à la petite enfance. À ce propos, j'ajouterai que la formation initiale occupe une place très importante dans la réforme de l'arrêté relatif aux milieux d'accueil (MILAC).

Le projet «*ONE Academy*» est suivi par un comité académique composé de vice-recteurs à la recherche. Ils viennent des six universités de la Communauté française. Le comité compte également le président du Conseil scientifique de l'ONE, l'administrateur général, deux fonctionnaires généraux – l'un responsable du Département de l'accompagnement de l'ONE et l'autre du Département de l'accueil de l'ONE –, nos représentants de l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, ceux du Fonds Houtman ainsi que le responsable de la direction recherche et développement.

Jusqu'à présent, plusieurs actions ont été réalisées. Deux premières journées ont été organisées en décembre 2016 et en mars 2017. Elles ont rassemblé plus de 150 professionnels du terrain et de la recherche. Cinq axes thématiques ont été identifiés par les six référents des universités pour ce projet: l'enfant et la santé, l'enfant et son développement et son éducation, l'enfant et sa famille, l'enfant et l'action publique, l'enfant et ses mondes sociaux. Le 18 mai, une convention de partenariat a été officiellement signée entre l'ONE et les six universités et vous en avez souligné l'importance.

En ce qui concerne les perspectives découlant de cette signature, les experts représentant les six universités recevront un mandat pour réaliser deux ateliers. Ils seront organisés en septembre et en novembre 2017. Ils rassembleront des professionnels de l'ONE et des chercheurs des différentes universités. À l'issue de ces ateliers, deux thématiques prioritaires seront dégagées et constitueront la base sur laquelle l'appel à projets sera réalisé.

Quels seront les critères d'évaluation? Les critères de sélection ont d'ores et déjà été établis par le comité académique, notamment la dimension interdisciplinaire et interuniversitaire ainsi que la diffusion et l'impact des résultats sur les politiques de l'enfance et le soutien à la parentalité. L'implication des professionnels de terrain dans les recherches constitue évidemment un autre critère prioritaire. Les relations avec les universités et l'ONE ne sont pas récentes. Des appels à projets pour des recherches commanditées par l'ONE sont déjà mis en œuvre. Il s'agit d'appels par marché public par lesquels l'ONE sollicite les compétences d'une équipe de recherche sur une question précise. Cette procédure, bien qu'intéressante pour l'étude des questions spécifiques, ne permet pas une approche interdisciplinaire et encore moins la plus-value d'une approche interuniversitaire. Il était dès lors nécessaire de créer un dispositif qui permette un réel partenariat de recherche et une co-construction des savoirs avec les professionnels de l'ONE.

Une invitation à participer à ces ateliers sera envoyée par l'ONE à différents professionnels. L'ONE veillera à assurer une représentativité

optimale des secteurs et des métiers. Il en sera de même pour les différentes universités.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Merci, Madame la Ministre, pour l’opérationnalisation de cette convention. J’ai une question supplémentaire concernant l’évaluation. Il importe, en effet, d’évaluer les résultats obtenus à la suite de ces ateliers et des appels à projets. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans quelques mois pour vérifier de quelle manière la convention dans son ensemble a été mise en place.

**1.11 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Formation initiale des puéricultrices»**

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Madame la Ministre, il y a deux semaines, nous apprenions qu’un accord sur la formation initiale des enseignants avait pu être dégagé au sein du gouvernement. En attendant de pouvoir juger ce projet de décret, cela me semble être une bonne nouvelle, d’autant qu’il s’agit d’une pièce incontournable de la mise en place du Pacte pour un enseignement d’excellence. Vous aussi, vous envisagez de réformer l’accueil de la petite enfance. Dès lors, comment ne pas faire le lien avec la formation des professionnels de ce secteur qu’il sera nécessaire d’aménager? Vous vous êtes d’ailleurs exprimée en ce sens dans un entretien accordé récemment au «*Guide social*».

Il est incontestable que la société évolue et que le métier de puéricultrice n’est plus le même qu’avant. Comment soutenir au mieux les parents dont le séjour en maternité tend à s’écourter? Nous en parlons régulièrement dans cette commission. Comment transmettre au mieux le savoir maternel à l’heure où parents et grands-parents sont la plupart du temps encore actifs? La transmission naturelle des savoirs est, en effet, moins présente que dans les générations précédentes. Le paysage social de la Belgique aussi a bien changé: prenons, par exemple, le pourcentage de familles recomposées ou encore la diversité des origines culturelles des familles. Il faudra donc repenser cette formation en fonction de tous ces éléments.

Comment envisagez-vous la nouvelle formation initiale des professionnels de la petite enfance et, plus singulièrement, des puéricultrices? Quelles sont les difficultés ou les recommandations dont on vous a fait part? Quelles seraient les pistes d’amélioration? Je pense que toutes les questions posées aujourd’hui ont un sens par rapport à vos différents projets politiques.

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Dans le cadre de son contrat de gestion, l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) a mené depuis

2011 deux recherches participatives sur la formation initiale. Ces recherches ont donné lieu à une belle collaboration avec les universités dans le secteur de l’accueil de l’enfance de 0 à 12 ans et plus en Communauté française.

Le but de la première recherche exploratoire était de procéder à une analyse des formations initiales requises dans le secteur de l’accueil de l’enfance et de réfléchir aux passerelles possibles avec les différents types de formations. Les résultats ont abouti aux constats suivants: les exigences liées aux compétences attendues dans les métiers de l’enfance sont élevées. Comparé aux autres pays européens, le niveau de formation initiale minimum exigé ne remplit pas les exigences attendues. Il n’existe pas de référentiels métiers, de compétences et de formations pour les fonctions d’encadrement d’équipes et de direction. La multiplication, la complexité et le cloisonnement des filières de formation rendent la mobilité verticale et horizontale difficile. Les formations initiales dans les métiers de l’accueil et de l’enseignement sont distinctes.

En 2013, le nouveau contrat de gestion de l’ONE demandait que la réflexion soit approfondie. La deuxième étude participative a donné lieu à une analyse détaillée des compétences requises pour les fonctions d’accueil, d’encadrement et de direction dans les milieux d’accueil d’enfants de 0 à 12 ans. Douze recommandations concrètes relatives à la formation initiale dans le secteur de l’enfance ont été formulées et le gouvernement s’est vu proposer des adaptations de la législation. Ces douze recommandations portent, d’une part, sur la possibilité de mise sur pied d’un bachelier en éducation de l’enfance, sur son accessibilité pour les professionnels en fonction et sur sa place dans l’accès à la profession. D’autre part, elles portent sur l’élaboration de référentiels métiers, en phase avec les exigences des métiers, qui serviraient de base pour le bachelier, mais également essentiels pour une révision de la formation des puéricultrices dans l’enseignement secondaire. Enfin, ces recommandations portent sur la mise en place des conditions permettant le développement des compétences individuelles et collectives, comme un centre de ressources, de concertation et de réflexion en équipe en dehors de la présence des enfants, et sur l’investissement dans la formation continue.

Cette recherche apporte les éléments nécessaires pour établir ou réviser les référentiels des métiers et compétences dans le champ de l’accueil de 0 à 12 ans, et pour concevoir des modalités de passerelles entre les différentes formations et les différents secteurs. Néanmoins, je crains que les personnes concernées ne se retrouvent enfermées dans une hyperspécialisation. Je veux donc travailler sur ce point avec le conseil d’administration de l’ONE, dans le cadre de la réforme «Milac», afin que ces

personnes ne se retrouvent pas coincées dans un métier. Je souhaite donc que la formation initiale permette la mobilité. Il s'agira également d'envisager une validation des acquis professionnels et des compétences et de développer des collaborations avec les différentes filières de formation en vue d'ajuster les référentiels.

Ces pistes d'amélioration doivent se concrétiser intelligemment au travers d'une série de réformes. Je pense notamment à la réforme de la formation initiale dans l'enseignement obligatoire ou tout simplement à la réforme des milieux d'accueil. L'objectif premier, qui doit guider de manière cohérente l'ensemble de nos travaux, reste l'amélioration de la qualité de l'accueil. Son développement a fait évoluer le travail sur le terrain. L'enjeu est de réfléchir à un système compétent, en ce compris la formation initiale des professionnels et la définition plus précise des métiers, qui permet de soutenir le passage d'un accueil axé essentiellement aujourd'hui sur le soin des enfants à un accueil équilibré entre le soin et l'éducation. C'est pour moi également une réforme nécessaire dans le cadrage de la réforme globale. Aujourd'hui, l'accueil consiste à s'occuper de l'enfant dans sa globalité, à répondre à ses besoins primaires, mais aussi à ses besoins d'éveil, de socialisation, de découverte du monde, d'apprentissage de la mobilité. C'est pouvoir s'adapter à son rythme tout en prenant en compte la collectivité. Je sais que des centaines de milieux d'accueil travaillent déjà dans ce sens. Il est néanmoins important, dans le cadre de la réforme et de la formation initiale des professionnels de l'enfance, d'en tenir compte globalement. D'où l'excellence.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – On sent, dans ce cadre également, que tout à un sens et que tout se tient. Les recherches qui ont été menées et les douze recommandations concrètes annoncent un beau chantier en perspective. Lorsqu'on s'intéresse à l'enfance, comme c'est le cas de l'ensemble des parlementaires ici présents, on se rend compte qu'il est opportun de travailler à cette formation initiale pour éviter d'oublier une partie de la chaîne. Réformer les milieux d'accueil lors de la mise en œuvre de la réforme initiale engendrerait en effet des difficultés. Il vous reste, Madame la Ministre, à prendre les dispositions nécessaires sur la base des recommandations émises et des recherches effectuées afin de présenter les modifications concrètes nécessaires.

**1.12 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enquête relative au profil et au statut des accueillant(e)s extrascolaires en province de Namur»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – L'Accueil temps libre (ATL) des enfants constitue, à l'heure actuelle, un enjeu sociétal majeur doté de multiples fonctions. En effet, en complément de son rôle d'éducation, d'épanouissement personnel et de prévention, l'ATL constitue un levier pour lutter contre la pauvreté et pour garantir une plus grande égalité des chances.

En 2009, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et la province de Namur ont signé une convention de collaboration. Celle-ci avait pour but principal d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil des enfants âgés de deux ans et demi à douze ans. Pour ce faire, un comité de pilotage, le CoPil, composé de représentants de l'ONE, de représentants de la province de Namur, de présidents de commissions communales de l'accueil (CCA) et de coordinateurs ATL, a été mis en place. Trois plateformes ont également été créées: la première rassemble des présidents de CCA, la deuxième réunit des coordinateurs ATL et la dernière est commune aux présidents de CCA et aux coordinateurs ATL. Au sein de ces plateformes, la question de l'encadrement des enfants par des accueillantes ou accueillants est régulièrement abordée. De fait, cette nouvelle fonction demeure, malheureusement, trop souvent assimilée à de la garderie et non à de l'accueil temps libre. C'est dans ce contexte qu'en 2015, un groupe de travail composé de coordinateurs ATL a réalisé, en collaboration avec la cellule Observation de la province de Namur, une enquête sur le profil et le statut des accueillant(e)s extrascolaires, afin de poursuivre la réflexion sur cette thématique.

Madame la Ministre, pouvez-vous procéder à un état des lieux de cette enquête? Quelles sont les conclusions de l'ONE? Enfin, cette étude a-t-elle également été effectuée au sein des autres provinces wallonnes? Le cas échéant, les conclusions diffèrent-elles d'une province à l'autre? Dans le cas contraire, ne serait-il pas pertinent de réaliser une telle enquête au sein des autres provinces wallonnes, afin de pouvoir effectuer des comparaisons?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La plateforme provinciale des coordinateurs ATL de Namur a effectivement réalisé cette enquête sur le profil et le statut des accueillant(e)s extrascolaires entre avril et juin 2014. Le rapport d'enquête réalisé par le groupe de travail, en collaboration avec la cellule Observation de la province de Namur, est disponible en ligne.

Le taux de participation à l'enquête s'élève à 56,8 % des responsables des projets concernés. Les profils de plus de 700 accueillant(e)s extrascolaires ont été analysés. Il s'agit essentiellement de femmes – plus de 95 % – dont 53 % sont âgées de 41 à 55 ans. Leur niveau d'études est peu élevé: 82,7 % ne sont pas allées



au-delà des études secondaires, 12,1 % n'ont aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire, 17,1 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et 53,5 %, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Enfin, 53 % des accueillant(e)s n'ont pas eu de formation professionnelle spécifique à la fonction qu'ils/elles occupent.

En comparant les contrats à durée indéterminée à l'ensemble des autres contrats à durée déterminée et en partant de la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), on constate qu'en province de Namur, plus de huit accueillantes extrascolaires sur dix ont un emploi précaire. Elles vivent dans l'incertitude quant à leur avenir professionnel. Les coordinateurs ATL, qui ont une expérience sur le terrain, sont convaincus que cette incertitude joue sur le degré de motivation du personnel d'accueil, sur son envie réelle de s'investir dans cette fonction et sur son intérêt à suivre une formation. Pour les employeurs, cette incertitude peut aussi avoir une influence sur l'intérêt d'inciter son personnel à suivre une formation.

Les contrats de type ALE suivis de contrats à durée déterminée sont les plus représentés parmi les types de contrats d'embauche possibles pour les temps d'accueil du matin, du midi et du soir.

Par contre, l'accueil extrascolaire des enfants durant les journées pédagogiques et les mercredis après-midi est principalement assuré par des accueillants ou des accueillantes sous contrat à durée indéterminée.

Il est à noter que depuis que l'enquête a été réalisée, en 2014, de nombreuses communes ont dû prendre des mesures pour stabiliser un peu plus une partie du personnel extrascolaire à la suite des exclusions du chômage et de l'impossibilité pour certaines personnes de pouvoir bénéficier d'une convention ALE. Cette enquête a été présentée par les coordinateurs ATL auprès des commissions consultatives de l'accueil des communes impliquées dans le décret «ATL»: 35 des 38 communes de la province de Namur en 2015 et, aujourd'hui, 36 communes. Elle a également été transmise aux différents ministres concernés en 2015 et en particulier à ma prédécesseure, mais aussi à la ministre Tillieux ainsi qu'à l'administration centrale de l'ONE.

La plateforme provinciale des coordinateurs ATL a réalisé, le 4 mars 2016, une présentation de l'enquête auprès des représentants des différentes autres plateformes, en présence du service ATL de l'ONE. Plus de 70 personnes étaient présentes. Le souhait d'étendre l'étude à l'échelle de la Communauté française a été examiné. Les représentants des coordinateurs ATL des autres subrégions ont marqué leur assentiment à cette proposition. Ils ont relayé l'information aux différentes coordinations provinciales et les personnes ont été identifiées pour participer au

groupe de travail entre les différentes plateformes de coordinateurs.

À la demande du comité de pilotage de Namur, l'administration provinciale a soumis le projet à l'Association des provinces wallonnes (APW) afin d'encourager les observatoires provinciaux de la santé à s'impliquer dans la réalisation de cette étude.

Selon les dernières informations, reçues en mars 2017, il semblerait que les autres provinces ne soient pas prêtes à soutenir la réalisation de l'enquête sur leur territoire.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Permettez-moi de commencer par le dernier point que vous avez abordé. Je regrette que les autres provinces ne mènent pas l'étude en question. Nous pourrions avoir une vision globale du profil des accueillant(e)s sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tout cas pour ce qui concerne les communes wallonnes. Vous l'avez souligné, cette étude montre que le statut des accueillant(e)s d'enfants est particulièrement précaire: contrats ALE, CDD, etc.

Du reste, vous avez évoqué, lors de votre réponse à ma collègue, la mise en œuvre d'une formation pour les accueillant(e)s d'enfants de zéro à douze ans. Nous en sommes très loin ici. Les accueillant(e)s ATL doivent suivre une formation de base et des formations continuées. Or, étant donné leur statut, il s'avère parfois très compliqué de les encourager en ce sens, ce qui n'empêche pas, il convient de le souligner, d'avoir un accueil de bonne qualité dans les différentes structures. Néanmoins, le statut des accueillant(e)s n'est pas enviable, d'où la difficulté, pour les opérateurs d'accueil, d'en recruter un nombre suffisant.

Nous devons continuer d'être vigilants et de porter attention à cette problématique. J'imagine toutefois que la problématique évoquée ici sera envisagée lors de la mise en œuvre de la formation des accueillant(e)s d'enfants de zéro à douze ans.

### **1.13 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention du diabète de type 2»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Le diabète de type 2, rappelons-le, est une maladie caractérisée par un taux trop élevé de glucose dans le sang. Elle concernait en 2012 quelque 600 000 malades, dont 250 000 qui l'ignorent. Ce type de diabète est le plus courant puisqu'il concerne 80 à 90 % des diabétiques. Les signes de la maladie arrivent souvent tardivement alors qu'elle est parfois présente pendant neuf à douze ans sans aucun symptôme apparent. Toutefois, une série de recommandations, dès le

plus jeune âge, peuvent prévenir en partie son apparition: opter pour un régime alimentaire équilibré, ni trop salé, ni trop sucré, ni trop gras; bouger régulièrement et éviter de rester trop statique. De nombreuses mesures sont déjà prévues, notamment par l'ONE, pour sensibiliser les acteurs de la petite enfance lors des consultations.

Madame la Ministre, vous indiquiez voici un an qu'il vous semblait important de diversifier les modes de communication, de sensibilisation et de promotion de ces mesures. Vous reconnaissez également qu'il est primordial d'instaurer une politique préventive coordonnée, dans laquelle l'attention portée à la petite enfance a toute sa place. Comment contribuez-vous aux travaux devant mener au Plan wallon de prévention et de promotion de la santé? Pouvez-vous nous en donner l'évolution à ce stade? Où en est-on à Bruxelles? Qu'en est-il des politiques ciblées en fonction de critères socioéconomiques, et particulièrement pour les populations les plus démunies?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Afin de lutter contre l'apparition de cette maladie et de ses complications, nous pouvons identifier trois moyens d'action: la prévention, le dépistage et le traitement. Parmi ces trois axes, seul le premier entre dans les missions de l'Office de la naissance et de l'enfance qui met effectivement tout en œuvre pour promouvoir un mode de vie sain. Toutefois, ce sont bien les acteurs de terrain qui effectuent la sensibilisation.

Plusieurs campagnes ont été menées ces dernières années et une série d'outils de sensibilisation sur la thématique de l'alimentation ont été développés par des professionnels et mis à disposition des acteurs de terrain ainsi que des parents. J'en citerai quelques-uns: des brochures informatives telles que «*L'allaitement maternel*», «*Le biberon de lait*», «*Les nouveaux aliments en douceur*», et, plus récemment, «*Le petit-déjeuner et le goûter*» ou encore «*Grossesse et allaitement: que manger?*», qui visent également à promouvoir la santé de la mère et de son futur bébé dans une idée de prévention de l'obésité et du diabète. Il existe également des affiches, des vidéos, telles que les capsules «*Air de famille*» diffusées par la RTBF ou celles disponibles sur le site Internet de l'ONE, des recettes vidéo validées par la cellule diététique et diffusées chaque mercredi sur la page Facebook de l'Office, des animations, comme le module «*Bam bam*» autour du bien-être, de l'alimentation et du mouvement ou encore des activités de développement psychomoteur proposées gratuitement lors des consultations pour enfants de l'ONE.

Lors de ces consultations, les médecins et les travailleurs médicosociaux formés à cette problématique conseillent et sensibilisent les familles à travers un suivi de l'alimentation et des

courbes de croissance de l'enfant. Ce suivi est également mené lors des bilans de santé effectués par les services de promotion de la santé à l'école, avec l'objectif de rendre progressivement l'enfant acteur de sa propre santé.

L'ONE met aussi toute une série d'outils à disposition des professionnels de l'ONE et des milieux d'accueil, comme la brochure «*Chouette, on passe à table*» qui est un guide pratique de l'alimentation dans les crèches. Citons également l'outil «*Manger, c'est plus que manger*» destiné aux professionnels, des publications comme «*InfONE*», destinée aux travailleurs médicosociaux et aux médecins ou «*Flash Accueil*» destiné aux professionnels des milieux d'accueil.

Une large offre de formations portant sur l'alimentation saine et l'activité physique est également proposée aux professionnels de l'ONE et aux personnels des milieux d'accueil. La journée annuelle de formation des médecins de l'ONE, qui aura lieu en octobre, sera d'ailleurs axée cette année sur ce sujet et aura en particulier pour thème «*De l'assiette à la plaine de jeux*» qui vise la prévention précoce de l'excès de poids. D'autres actions sont également menées par l'ONE, à la demande des partenaires locaux, comme la participation à des conférences ou à diverses actions d'éducation à la santé. L'Office collabore aussi au projet «*Manger Bouger*» et à son site Internet [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be), plateforme d'informations sur l'alimentation et l'activité physique. Notons encore la participation de l'ONE aux groupes bruxellois et wallon de pilotage des programmes européens de distribution de fruits, légumes et produits laitiers dans les écoles, ainsi qu'à l'appel à projets lancé cette année par le Fonds Houtman de l'ONE et centré sur la prévention de l'obésité de l'enfant.

Le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé a été coordonné par le service «*Appui en promotion et éducation pour la santé de l'Université de Liège*». Notons au passage qu'il s'agit encore d'une collaboration avec les universités. L'ONE a été invité à participer aux réflexions préparatoires relatives à l'axe «*Alimentation et promotion de la santé*». Ses représentants ont fait partie de deux groupes de travail de ce plan: «*Petite enfance*» et «*Enseignement maternel, primaire et secondaire*». M. Prévot a présenté récemment la première partie du plan wallon nommé «*Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie, horizon 2030*». La problématique du diabète y est effectivement reprise – à la page 42, pour être précise – parmi les éléments de morbidité en Wallonie.

Les objectifs généraux de l'axe portant sur l'alimentation de ce plan, y compris sur la consommation excessive d'alcool, la nécessité d'activités physiques et la sédentarité sont les suivants – je vous renvoie à la page 88 –: «*améliorer dans toute la population wallonne les*

comportements favorables à la santé en matière d'alimentation; stabiliser et puis réduire ensuite le nombre de personnes souffrant d'obésité, de surpoids, avec un focus particulier chez les enfants; réduire la prévalence de la dénutrition, notamment des personnes âgées; augmenter l'activité physique régulière des enfants et des adultes.» La deuxième partie du plan avec la déclinaison opérationnelle des différents axes stratégiques thématiques est attendue pour la fin de l'année.

J'ai demandé à l'ONE de prendre les contacts nécessaires pour ne pas réinventer le fil à couper le beurre. Il me semble essentiel de souligner l'importance pour notre population – puisque les Régions sont compétentes pour la protection de la santé au-delà de la petite enfance, et que l'ONE et la Communauté française sont compétentes pour la protection de la santé en deçà de douze ans et pour une partie en deçà de dix-huit ans – d'avoir «une cohérence globale dans les actions qui sont menées afin d'avoir une lisibilité et surtout pour pouvoir évaluer les choses à l'aune de 2030». Je pense que l'amélioration de l'état de santé de la population prend du temps. Il me paraît essentiel de s'inscrire dans un plan global.

De la même manière, j'ai demandé des collaborations avec la Région de Bruxelles-Capitale. Il ne s'agit pas de la laisser isolée de la dynamique. Un plan similaire, quinquennal, est actuellement en construction à la Commission communautaire française et porté par sa ministre de la Santé, Cécile Jodogne. La réflexion est ici coordonnée par l'École de santé publique de l'ULB. Sa présentation est attendue pour l'été. En ce qui me concerne, j'essaierai de faire la jonction entre ces deux belles initiatives.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse bien complète et je ne redirais pas toutes les initiatives prises en matière de prévention sur des sujets tels que l'alimentation. Vous avez bien insisté sur votre responsabilité de sensibiliser les enfants de douze à dix-huit ans et même, et sur, même si le terme n'est pas bien choisi, ce «partenariat» avec le ministre Prévot. Étant quelqu'un de pragmatique, je ne comprends pas qu'une simple mesure ne soit pas mise en place avec le ministre Prévot et qui pourrait toucher énormément d'enfants au quotidien: des diététiciennes pourraient se rendre dans les écoles pour former les cuisinières de collectivité. Avec un investissement de quelques personnes formées, des diététiciennes dédicacées passeraient d'école en école.

Dans ma petite commune rurale, cela représente déjà 600 repas par jour, soit 600 élèves qui seraient touchés par une amélioration des repas. Nous faisons ce que nous pouvons avec ce que nous avons. Des professionnels pourraient guider ces cuisinières qui font ce qu'elles peuvent pour cuisiner des repas équilibrés. Mais ces repas

ne sont certainement pas systématiquement idéaux, car elles ne bénéficient pas de la formation à la prévention de la santé. Je pense qu'un créneau est à investir au niveau des professionnels de la santé pour former ces professionnels de la cuisine afin de toucher un maximum d'élèves. Je ne connais pas le nombre d'élèves qui prennent un repas de midi en Communauté française, mais je pense qu'on ferait déjà un pas en avant très rapidement avec cette mesure.

#### **1.14 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conséquences du non-respect du droit au rapprochement familial pour les enfants de détenus»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme a consacré, à de nombreuses reprises, le droit des personnes détenues et de leurs enfants au rapprochement familial. En effet, le maintien des liens familiaux est un droit fondamental incontestable. La Convention relative aux droits de l'enfant prévoit ainsi que les liens parentaux entre les parents détenus et leurs enfants doivent être préservés. Ce droit a d'ailleurs été rappelé par le délégué général aux droits de l'enfant, qui recommande de garantir les visites familiales et toutes autres possibilités favorisant le maintien des liens parentaux. Cependant, pour une question de moyens et des raisons liées à l'exécution des peines et aux mouvements de grèves, ces droits ne sont pas toujours respectés en Belgique. L'éloignement géographique des détenus par rapport à leurs enfants peut également empêcher l'organisation de visites, ce qui *de facto* porte atteinte au droit au respect de la vie familiale.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres concernant la fréquence des visites rendues par les enfants vivant en Fédération Wallonie-Bruxelles à leur parent détenu? Disposez-vous d'éléments objectifs et avez-vous connaissance d'études scientifiques faisant état des conséquences psychiques pour les enfants de l'impossibilité ou de possibilités limitées d'organiser ces visites? Lors des auditions des représentants du Fonds Houtman, Mme Claudia Camut, qui représentait le conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) au sein du Fonds, a déclaré que le Fonds jouit d'une grande expertise dans le travail relatif aux liens entre enfants et parents détenus. Mme Camut a insisté sur l'importance de maintenir au moins un lien entre l'enfant et son parent. Pouvez-vous nous fournir des précisions concernant le respect ou le non-respect de ce principe? Quels objectifs vous fixez-vous à cet égard?

En ce qui concerne les aides prévues pour faciliter la visite des enfants dont les parents disposent de revenus modestes, l'administrateur général du Fonds Houtman a répondu, lors de son audition, que 300 bénévoles du relai Itinérances, formés par la Croix-Rouge, effectuent des missions de déplacement en vue de renforcer les liens entre les parents détenus et leurs enfants. Ces bénévoles permettent-ils de répondre à la demande dans son ensemble? Quelles indications le Fonds Houtman vous a-t-il fournies à ce sujet? Dans quelle mesure estimez-vous nécessaire de renforcer ce dispositif?

Enfin, un protocole d'accord a été conclu entre les ministres de la Justice, de la Petite Enfance et de l'Aide à la jeunesse et l'ONE en vue de régler la gestion de l'accueil des enfants en bas âge auprès de leurs parents détenus. Une évaluation de cet accord a été réalisée en juin 2016. Madame la Ministre, quels résultats ont-ils été engrangés depuis lors? Quels points méritent-ils plus particulièrement d'être améliorés? Comment collaborez-vous avec votre collègue Rachid Madrane en ce qui concerne cette problématique et, en particulier, pour la question du transport?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne la fréquence des visites des enfants à leurs parents détenus, le Fonds Houtman ne dispose que des chiffres relatifs aux enfants accompagnés par le réseau Itinérances de la Croix-Rouge. Ainsi, 35 % des visites spécifiques enfants-parents détenus, organisées par le Relai Enfants-Parents et les services d'aide aux détenus, dans l'ensemble des établissements pénitentiaires et de défense sociale se sont concrétisées l'an dernier grâce au réseau Itinérances de la Croix-Rouge, soit environ 1 500 visites pour 300 enfants bénéficiaires. Sur la base de ce pourcentage, on peut donc estimer le nombre de visites de ce type à 4 286 pour 857 enfants.

En ce qui concerne uniquement l'accompagnement d'enfants en visite par les volontaires de la Croix-Rouge, il faut noter qu'en 2016, 132 visites ont été annulées, le plus souvent à la dernière minute. Ces annulations ont des conséquences psychologiques et émotionnelles importantes pour les enfants concernés.

Concernant l'impact des difficultés liées aux visites sur les enfants, les spécialistes du développement de l'enfant sont unanimes pour dire que le maintien des relations entre l'enfant et son parent détenu joue un rôle capital dans le développement psychosocial des enfants et est un de leurs droits fondamentaux.

Le service aux familles de la Croix-Rouge offre à l'enfant un espace neutre d'écoute et de mise en paroles de son vécu, tant quotidien que spécifiquement lié à son vécu d'enfant de parent détenu. Chaque enfant est toujours accompagné

par les deux mêmes volontaires, dans la régularité et la continuité. Pour un certain nombre d'enfants, ces deux volontaires sont les seuls adultes de leur proche entourage qui soient structurants et sécurisants, tant émotionnellement que physiquement. Ces relations régulières sont également importantes pour le soutien de la fonction parentale et le maintien du lien social du détenu.

Trois cents volontaires de la Croix-Rouge, formés et soutenus de manière professionnelle, accompagnent aujourd'hui des enfants en visite vers l'ensemble des établissements pénitentiaires, en complémentarité de la mission de Relais Enfants-Parents et des services d'aide aux détenus, et en partenariat avec ces services.

Ajoutons encore que les volontaires soutiennent également la famille du détenu en écoutant la mère, si c'est le père qui est détenu, et en apportant une aide matérielle via la Croix-Rouge.

Je rappelle aussi que des résultats et recommandations ont suivi l'évaluation du réseau Itinérances en 2012. Cette évaluation avait été réalisée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) avec le soutien du Fonds Houtman. Ces recommandations concernent notamment l'amélioration de l'accueil des enfants, la formation spécifique des agents pénitentiaires pour cet accueil, l'allègement des trajets et du temps d'attente avant la visite, la possibilité pour le détenu d'informer d'une annulation de visite ou encore l'opportunité pour le parent détenu de rencontrer le volontaire qui accompagne son enfant.

De façon plus générale, le Fonds Houtman demande d'intensifier l'accompagnement psychosocial des mères à domicile, le support familial à l'exercice de l'autorité parentale, et paternelle en particulier, mais aussi les possibilités concrètes pour les pères de conserver des responsabilités dans l'éducation des enfants.

Les situations rencontrées restent en effet très problématiques: des familles nombreuses et déstructurées, des mères souvent seules avec des enfants et en situation de grande précarité, des enfants instrumentalisés par la famille dans un contexte de séparation du couple, des disputes familiales, des enfants en grandes difficultés scolaires, émotionnelles ou de langage, des enfants en situation de précarité, des enfants isolés ou stigmatisés ou encore la perte des loisirs ou des copains. Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres.

Quant à l'expertise du Fonds Houtman, rappelons que celui-ci s'était intéressé, dès 2002, à la question de l'enfant de parents détenus. Le bilan de son action après quinze ans est le suivant. Entre 2002 et 2006, neuf actions ont permis le développement et/ou l'amélioration des espaces destinés aux enfants ou de visites spécifiques

enfants-parents détenus: le soutien à la création d'un espace d'accueil extérieur à la prison de Saint-Gilles et d'une permanence psychosociojuridique pour les familles et enfants de détenus en attente de visite, le soutien à la réalisation de la brochure «*Petit homme en visite*» disponible en quatre langues et toujours utilisée à ce jour, le soutien à la création et au développement du réseau «Itinérance» qui ne cesse de croître aujourd'hui. Le Fonds Houtman a aussi soutenu l'évaluation de ce réseau entre 2009 et 2011 ainsi que la refonte, en 2013, de la formation des volontaires dont il continue à prendre en charge une partie des frais de déplacement.

Il a également soutenu la recherche évaluative conjointe aux actions menées, réalisée par l'UCL et la Fondation Travail-Université (FTU), qui a abouti à la mise au point d'un référentiel «Enfant de parents détenus», document encore très demandé et diffusé. Il a par ailleurs apporté son aide à la réalisation en 2007 de deux films documentaires: «Car tu porteras mon nom» de Sébastien Verkindere, produit par Agit. Prod., et «Pourquoi on ne peut pas se voir dehors quand il fait beau?» de Bernard Bellefroid, coproduit par Les Films du Fleuve et Wallonie Image Production.

Mentionnons aussi son soutien à une recherche plus spécifique menée par l'ULg sur les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est incarcérée. Elle a donné lieu à des recommandations relatives à cette population d'enfants et à la publication en cours d'un guide de bonnes pratiques. Un important colloque a par ailleurs été consacré à ce sujet en octobre 2007.

Je terminerai mon inventaire, en évoquant plusieurs numéros des «*Cahiers du Fonds Houtman*» sur ce thème: je vous recommande la lecture des numéros 3, 10, 12 et 21 disponibles sur le site [www.fonds-houtman.be](http://www.fonds-houtman.be). Même si le Fonds Houtman ne dispose pas de chiffres précis, la demande ne semble pas totalement couverte. Les enfants accompagnés ne représentent évidemment que les demandes aboutissant au réseau Itinérances. Les données en provenance du Relai Enfants-Parents et des services d'aide aux détenus permettraient également de compléter les informations.

À ce jour, 300 volontaires du réseau Itinérances répondent aux demandes émanant du service Liens. Il faut cependant veiller à renouveler les effectifs de façon continue, tout en consolidant leurs compétences, et à leur apporter le soutien nécessaire. Force est de constater que le volontariat reste difficile et nécessite des moyens pour assurer un accompagnement de proximité.

Je précise que le service Liens a atteint le maximum des demandes qu'il est en mesure de traiter et que les directions d'établissement fixent des quotas de participation, tels que le nombre de

détenus ou d'enfants en fonction des contingences sécuritaires et logistiques imposées par la dimension des locaux et des salles de visite.

Je soulignerai que le ministre Madrane soutient, comme moi, le réseau Itinérances. Il a d'ailleurs été invité à rejoindre le comité d'accompagnement du réseau mis en place par le Fonds Houtman. L'objectif de ce comité sera de garantir un développement optimal de cette importante action.

L'évaluation de juin 2016 a permis d'identifier les points restant à mettre en œuvre ou à améliorer. Plusieurs sont aujourd'hui en voie de concrétisation, comme la collaboration entre l'ONE et le service d'aide à la jeunesse (SAJ) à la prison de Berkendael où deux rencontres ont déjà été organisées.

La réservation de places en crèche pour les enfants accueillis à l'établissement pénitentier de Berkendael a été améliorée par l'existence d'une convention de l'ONE avec une crèche de Bruxelles. D'autres milieux d'accueil sont également recherchés pour répondre aux besoins.

Une concertation sur le suivi prénatal, l'accouchement et le *post-partum* immédiat a eu lieu entre l'ONE et la prison de Lantin; elle aura lieu en juin pour l'établissement pénitentier de Berkendael, à la suite de la décision de l'administration pénitentiaire de ne plus transférer les futures mères à Bruges pour les accouchements.

Plusieurs naissances ont eu lieu au CHR de la Citadelle à Liège et à l'hôpital d'Ixelles. Une formation des agents pénitentiaires sur les signes d'appel par les mères et les bébés est prévue et sera organisée par l'ONE.

Plusieurs points méritent encore d'être débattus et améliorés: la possibilité d'obtenir un congé pénitentiaire pour accoucher; l'intervention des mutuelles et/ou des CPAS pour aider les mères à faire face aux frais inhérents à la santé et à la vie de leur enfant; l'amélioration spatiale des locaux pour les soins et la vie des enfants; l'hygiène et l'équipement en attente de la future unité «mères-bébés» de Haren; la sensibilisation des magistrats pour augmenter les peines alternatives à l'incarcération.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, un chiffre me semble un peu particulier. Il y aurait, en moyenne, cinq visites par an pour les enfants. Or, vous soulignez l'importance pour le parent détenu de garder une responsabilité et une place dans l'éducation des enfants. Avec seulement cinq visites par an, ce rôle me paraît un peu difficile à assumer.

Par ailleurs, j'invite le comité d'accompagnement auquel vous appartenez à optimiser les différentes mesures à prendre pour cet accompagnement. Je tiens à souligner la participation des bénévoles dont le rôle est

essentiel, d'autant qu'ils doivent être formés pour ce type d'accompagnement.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – L'interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du Pathé Palace», est retirée.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Olivier Maroy, intitulées «Accord de coopération relatif au *tax shelter* “Arts de la scène”» et «Subsides promis au théâtre Le Public», de Mme Caroline Persoons, intitulées «Réajustement de l'enveloppe destinée à la culture», «Accueil de la petite enfance» et «Art et Vie», de M. Pascal Baurain, intitulées «Projet de *pass* annuel pour les musées» et «Partage d'expertise de la Fondation “Mons 2015” avec les CEC suivantes», de Mme Véronique Durenne, intitulées «Accueil de la petite enfance et ses orientations politiques», «Rapport de Child

Focus» et «Les enfants et les écrans», de Mme Olga Zrihen, intitulée «Utilisation des nouvelles technologies chez les enfants en bas âge», et de M. Matthieu Daele, intitulée «Publication du rapport d'activité de la Commission de la promotion de la santé à l'école pour l'année 2016», sont retirées.

Les questions orales de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulées «Actions menées dans le cadre de la reconnaissance de la bière belge au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO», «Reconnaissance de l'architecture comme vecteur d'expression artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles», «Trois mois d'application du *tax shelter* aux arts de la scène», «Bilan du concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Situation des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h25.*